

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Délibération n°080-2023

Rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	16	17
Date de convocation		
22 septembre 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Procurations : Christophe RENAUD à Christian ALEX

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune est tenue de présenter, dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement : il s'agit ainsi de renforcer les mesures de protection de l'environnement et d'améliorer l'information des usagers. Ce rapport est élaboré à partir du rapport de délégation de l'entreprise fermière des réseaux. Le rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement présente donc les caractéristiques techniques du service, la tarification, les indicateurs de performance, le financement des investissements et les actions de solidarité. Il est réglementairement accompagné d'une note d'information de l'Agence de l'Eau.

Les caractéristiques techniques du service :

- 19,147 kms de canalisations
- 1.453 branchements individuels desservant 3.751 habitants (+0,8%).
- Une station d'épuration de 3.500 équivalent habitants
- Un volume d'eaux usées assujetties et facturées de 140.510m³, en baisse de 5,41% après la forte augmentation de 2021, en lien avec la diminution de consommation d'eau des ménages.
- Un volume d'eaux usées traitées par la station d'épuration de 199.525m³, en forte diminution également de 13,9% ; l'écart par rapport au volume assujetti s'est réduit de près de 10%, ce qui traduit une nouvelle diminution conséquente des entrées d'eaux parasites, elle-même liée à la faible pluviométrie de l'année.
- Une charge nominale hydraulique de 546m³/jour en moyenne, inférieure à la charge théorique de la station d'épuration (700m³/j), et en diminution par rapport à 2021 ; mais des dépassements parfois importants sont toujours constatés lors de fortes précipitations
- 45,8 tonnes de boues sèches, issues des ouvrages d'épuration, ont été extraites et compostées sur un site agréé, en diminution
- Une consommation globale d'énergie électrique de 148.838kWh, en augmentation de 4,5% malgré la diminution des volumes traités, du fait donc essentiellement de l'évolution du prix de l'énergie.

La tarification et les recettes du service :

- Le prix TTC de l'assainissement s'élève à 1,9821€/m³ en forte augmentation de 19,5%
- Comme pour le service de l'eau, cette augmentation résulte de la redevance du délégataire (+ 12,1%) et de la redevance de la commune, conformément à la décision du Conseil Municipal.
- La recette de redevances, pour la commune, s'est élevée à 42.442€, en forte augmentation logiquement par rapport à 2021
- Les recettes de l'exploitant se sont élevées à 193.124€, en augmentation importante également de l'ordre de 15,9%
- Et les recettes de l'Agence de l'Eau se sont élevées à 23.821€, en augmentation elles-aussi de 16,8%
- Le prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes confondues, s'élève ainsi à 4,41€/m³, en augmentation de 15,1% par rapport à 2021 ; la facture de référence, sur la base d'une consommation de 120m³ d'eau, s'élève à 529,24€TTC.

Les indicateurs de performance :

- Le taux global de desserte du réseau est toujours stable depuis 2017, à hauteur de 94,4%
- Les effluents, les équipements, et la performance des ouvrages d'épuration sont conformes aux normes et prescriptions réglementaires : tous les bilans ont connu un taux de conformité de 100%.

- La filière de traitement des boues d'épuration est également conforme
- 24 interventions de désobstruction du réseau ou des branchements ont été pratiquées par le délégataire, 4.250 mètres linéaires de réseaux ont fait l'objet d'un curage préventif, en revanche il n'y a pas eu d'inspection caméra

Le financement des investissements :

- Aucun investissement n'a été réalisé en 2022.
- Une dotation aux amortissements de 16.788€ pour les biens et 13.619€ pour les subventions transférables, conformément aux délibérations du Conseil Municipal ; mais comme pour le service de l'eau, ces montants pourraient être affectés par la prochaine actualisation de l'état de l'actif
- Aucun encours de dette
- Le programme pluriannuel de travaux est de l'ordre de 5.967.362€ suite aux préconisations du schéma directeur de l'assainissement, dont la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Les actions de solidarité :

Ces actions sont communes aux services de l'eau et de l'assainissement, le constat est donc celui déjà dressé pour le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau, soit un recouvrement relativement satisfaisant des créances, même légèrement dégradé par rapport à 2021 (2,33% d'impayés), et 46€ seulement d'abandons de créance, sans mobilisation du fonds de solidarité.

L'essentiel de l'année 2022, extrait du rapport du délégataire

Le délégataire souligne qu'aucun problème important n'a été déploré sur le réseau d'assainissement, et les rejets de la station d'épuration ont été conformes à la réglementation.

Les points noirs que sont la rue des Pesquiers et la rue Pieu Redon ont été le siège de mise en charge à l'occasion des précipitations et débordement sur la voie publique ; ils sont précisément identifiés.

Concernant la station d'épuration, les équipements maintenus en fonctionnement dans l'attente de la construction d'une nouvelle unité arrivent en fin de vie (notamment le prétraitement, le pont racleur et les parties métalliques immergées) ; le délégataire précise que si ces ouvrages devaient rester en service plusieurs années encore, il sera nécessaire très prochainement de prévoir une importante maintenance / renouvellement pour pérenniser le traitement.

Comme en 2021, l'amélioration du réseau sera permise par la mise en œuvre des travaux préconisés par le schéma directeur (rue Pieu Redon, route de Nîmes, rue de Beaucaire notamment...).

Enfin, comme pour le service de l'eau, le délégataire propose les mêmes actions de cyber-sécurité des systèmes d'information et de gestion des équipements.

Les observations de l'assistant à maîtrise d'ouvrage sur les engagements du délégataire :

Les engagements sur les désobstructions de réseau sont respectés.

En revanche, l'engagement sur l'efficacité énergétique de l'est pas, avec une consommation de 746kWh pour 1.000m³ épurés, tandis que l'engagement contractuel est de 600kWh. Mais la nouvelle centrifugeuse génère une consommation plus importante que l'ancienne presse à bande, et donc les conditions initiales du marché ont été modifiées : il est donc proposé de ne pas appliquer la pénalité contractuelle qui s'élèverait à 698€ et de modifier le niveau d'efficacité énergétique par voie d'avenant, après réévaluation par l'assistant maître d'ouvrage.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-5,

Vu la délégation du service public de l'assainissement conclue le 1^{er} juillet 2016 avec la société VEOLIA,

Vu le rapport de délégation présenté par VEOLIA pour l'année 2022,

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées.
2. D'approuver la modification du contrat de délégation de service public au niveau de l'engagement sur l'efficacité énergétique, et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant afférent.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT




Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

